

EIRENE

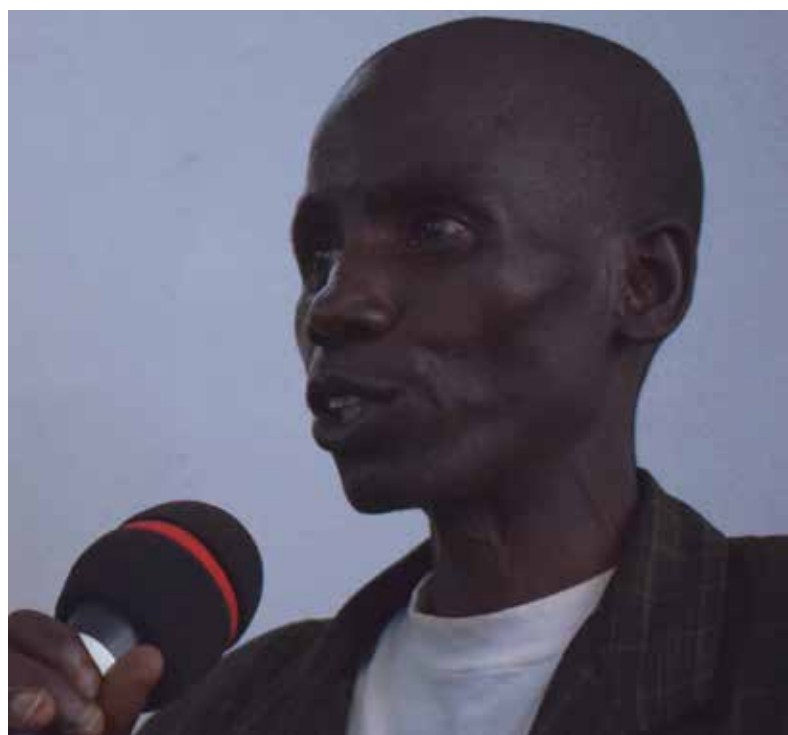


GRANDS LACS

Bulletin d'information

N° 3/2018

Burundi : Quand Les Langues se délient!



Editorial :

Publié par :

EIRENE Grands Lacs

BP : 1298 Av. Kunkiko 35

Bujumbura / Burundi

Tél : (+257) 22258448

(+257) 22278077

Tél portable : (+257) 79248572

eirene-grandslacs@eirene.org

www.eirene.org

En partenariat avec :

La Maison de la Presse

Bujumbura, Burundi

radiosgrandslacs@gmail.com



CHIRO Burundi

Gitega, Burundi

chiro.amahoro@yahoo.fr



Observatoire Gouvernance et Paix (OGP)

Bukavu, RD Congo

ogprdc@gmail.com



Solidarité des Volontaires pour l'Humanité (SVH)

Baraka, RD Congo

ong_svh@yahoo.fr



Photos :

EIRENE

Financé par :

Service Civil pour la Paix/BMZ

Impression :

Groupe de Presse IWACU



« Pour réellement instaurer la paix, il faut créer du lien, combattre la discrimination et défendre les droits fondamentaux de chacune et de chacun (...). En tant qu'humains, notre devoir est de remplacer la peur par la bienveillance », déclarait Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations-Unies, le 21 septembre 2017, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la paix. Pour lui, le monde entier doit s'unir pour lutter contre les causes des conflits par le développement durable et la prévention de la violence.

Chez EIRENE, nous sommes d'avis que le destin des communautés est lié à sa capacité de comprendre et de faire face aux défis de communication. C'est pourquoi nous soutenons toute initiative de communication non violente et d'information en faveur de la Paix. A travers notre projet collaboratif « Médias et Paix » mis en œuvre par la Maison de Presse du Burundi, nous offrons des espaces d'expression libre et constructive pour les couches vulnérables. Nous œuvrons aussi et surtout dans le sens de plaider pour une prise en compte effective de leurs préoccupations dans les politiques de développement et de paix.

Les débats publics conduits par le projet « Médias et Paix » en col-



laboration avec les projets du programme régional d'EIRENE ont permis et permettent encore de mettre ensemble les administrateurs et administrés, les gouvernants et l'opposition, les décideurs et les ouvriers. Cet espace a tout récemment été utilisé pour permettre à la communauté d'apprécier le processus référendaire, les défis et prendre conscience de leurs contributions possibles pour sauvegarder le climat de paix et de non-violence. Ce témoignage « Nous suivons de près l'évolution de la situation et décourageons la violence autant que l'impunité », d'un acteur de la société civile reste encourageant et démontre que le potentiel pour la paix et la non-violence est bien présent mais reste à être exploité.

SY Issaka Maman Tahirou

Coordinateur d'EIRENE Grands Lacs



Remise des maillots et ballons offerts par Afrika Sport à CHIRO-Burundi

SOMMAIRE

Avec le débat public radio, les langues se délient !

Anaclet Hakizimana & Claus Schrowange

4

Mieux éclairés, les citoyens peuvent accomplir leurs devoirs

Evariste Nimubona & Soumana Kailou



6

Comment « délocaliser » les populations sans en faire des victimes ?

Maître Anaclet Balume & Tibère Kajemba Dunia

8

L'Occident, un « Eldorado » pour les réfugiés congolais

Christian Bigirimana



10

La grande dame de Makobola

Jacques Asunge & Evariste Mfaume



12

Ne pas ajouter le trauma au trauma !

Anaclet Hakizimana & Claus Schrowange



13

Avec le débat public radio, les langues se délient !

Les militants des partis politiques opposés se sont encore causés des torts, dans la foulée du referendum constitutionnel du 17 mai 2018. L'intolérance politique s'est accentuée surtout avec le manque de cadres de dialogue. Un débat en direct réalisé le 08 juin dernier à partir de la province Cibitoke a permis de mettre en exergue les défis et penser l'avenir commun.



Lors du débat radio à Cibitoke

« **M**enaces de mort ou d'emprisonnement, intimidation, harcèlement, violation du domicile, injures graves proférées durant les rondes de nuit... », relève Christophe Banyankirubusa, militant de la coalition de l'opposition « Amizero y'Abarundi » en province de Cibitoke. Lui et les autres de son obédience politique disent avoir connu les pires violations de leurs droits, lors de la campagne électorale en vue du referendum constitutionnel du 17 mai dernier. Et pour cause : ils sont assimilés aux pires ennemis de la Nation, pour avoir osé dire qu'ils voteront « Non » au projet de Constitution. Les jeunes militants du parti au pouvoir « Imbonerakure » sont indexés. « Des mécanismes ont été mis en place pour sanctionner, en interne tout écart de comportement. En plus, des consignes ont été données durant la campagne référendaire. Nous avons fait de la tolérance politique notre cheval de bataille », se défend Barthazar Nijimbere, chef des « Imbonerakure » de cette province.

Durant la campagne référendaire, certains leaders politiques se sont permis la violence verbale. Melchiade Nzopfabarusha, haut cadre du parti CNDD-FDD au pouvoir ira jusqu'à promettre publiquement une mort atroce à tous ceux qui oseraient enseigner de voter « Non ». Il sera ensuite emprisonné pour quelques temps, pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et menace contre les personnes ».

Les militants des partis politiques, surtout jeunes se sont exprimés le 08 juin, à bâtons rompus sur les torts qu'ils se sont causés durant la campagne électorale. C'était lors d'un débat public radio diffusé en direct sur la radio Isanganiro. Ce débat était conjointement organisé par la Maison de la Presse du Burundi et CHIRO-Burundi. Il fallait « briser la glace » car le dialogue était rompu depuis longtemps et les tensions étaient restées vives entre les militants du parti au pouvoir et ceux de l'opposition. Le contexte électoral avait particulièrement exacerbé ces tensions.

Le contenu du projet de Constitution aux oubliettes

Le débat a permis d'épingler les défis et incohérences observés durant la campagne. « Certains ont enseigné qu'il faut rentrer avec le bulletin de vote négatif, oubliant qu'on utilisera un seul bulletin. Des listes de ceux qui ont enseigné à voter contre le projet de Constitution ont été établies et leurs téléphones saisis. Les gens du pouvoir disaient que voter « Noir » serait une malédiction pour le pays, qu'il faut soit voter « Oui » soit rejoindre les autres « malfaiteurs » en exil », déplore un opposant de Cibitoke. Pour lui, tous les messages de haine sont passés, au détriment du contenu du projet de Constitution et des changements qu'elle apporte par rapport à celle de 2005.

Pour lui, rien ne garantit la cohabitation pacifique. « La veille du vote, 04 d'entre nous ont été détenus. L'un d'entre eux est encore au cachot. Durant le vote, de jeunes militants sillonnaient les lignes de votants, armés de gourdins.

Ils nous narguent aujourd'hui. Cela n'augure rien de bon », ajoute-t-il. Un militant du FRODEBU déplore que « les mauvaises langues » attribuent l'attaque perpétrée le 12 mai sur la colline de Ruhagarika de la province Cibitoke et qui a fait près de 26 morts à ceux qui ont enseigné à voter « Non ». « Ils nous ont accusés d'avoir enseigné à voter Oui le jour et Non la nuit, arguant qu'au cas contraire, ils n'auraient pas eu seulement 70% des suffrages », se plaint Irène Niyokwizera, présidente l'Union des Femmes Burundaises (affiliée au parti Uprona). Ce dernier est présenté comme proche du CNDD-FDD.

Selon Anicet Saïdi, Conseiller Principal du Gouverneur de Cibitoke, les écarts individuels ne relèvent pas des orientations données par les responsables des partis politiques. « Des sanctions ont été administrées à certains récalcitrants. Les jeunes doivent suivre les conseils des aînés », explique-t-il.

L'avenir commun est encore possible

« Nous suivons de près l'évolution de la situation et décourageons la violence autant que l'impunité », précise Perpétue Bukuru, membre de la société civile. De son côté, le magistrat Victor Ndayikengurukiye conseille de porter les cas de violations des droits humains devant les juridictions. « Les instruments juridiques sont là. Faites parvenir vos plaintes à la justice au lieu de vous lamenter seulement », conseille Victor Ndayikengurukiye, d'un ton sec. « Évitez la communication violente ou dévalorisante et les actes qui entament la dignité humaine. Privilégiez les intérêts communs et pensez déjà à prévenir les clivages pareils durant les élections de 2020. Les contextes changent. Les idées et comportements doivent suivre. Maintenez le



Anicet Saïdi, Conseiller Principal du Gouverneur de Cibitoke

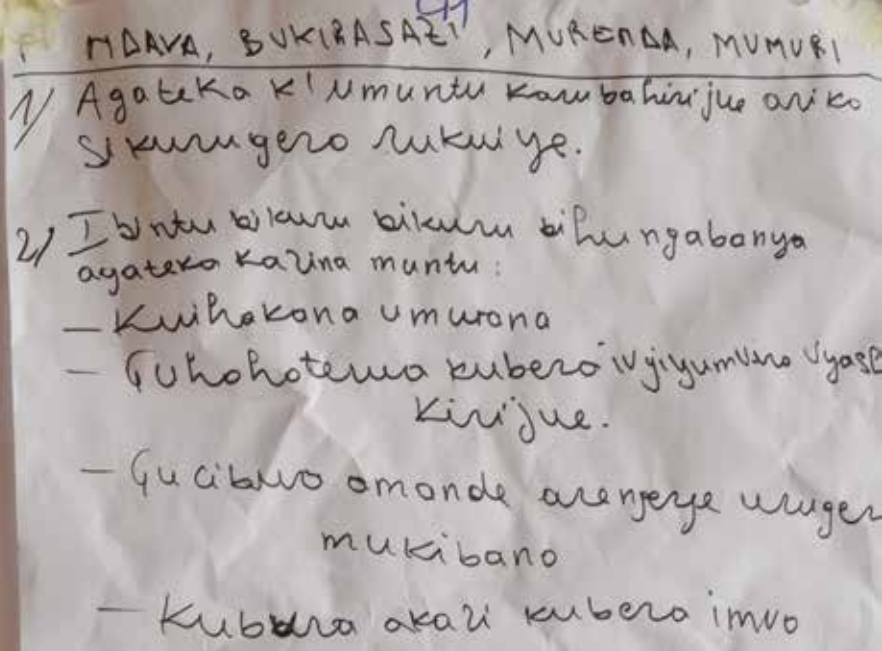
dialogue et la concertation car ce qui vous unit est plus fort que ce qui vous divise. », conseille Chartier Niyungeko, panéliste lors du débat.

Malgré la tension perceptible au début du débat, ce dernier se boucle par des engagements fermes pour la cohésion sociale. « Après tout, nous sommes tous des filles et fils de ce beau pays, il n'existe pas de citoyens de seconde zone. Les burundais se sont exprimés en votant, malgré la violence ambiante. Ils le feront encore en 2020. Il ne faut pas déstabiliser nos voisins, sinon, nous nous déstabilisons nous-mêmes. La justice doit être neutre et impartiale pour pouvoir protéger même les plus faibles », se promettent les participants, lors d'un tour de table. « Que les gens de l'autre camp nous fassent la paix. Nous ferons de même pour eux. Et nous vivrons mieux ensemble, dans un Burundi paisible et prospère. Si Dieu le veut ! », conclut Christophe Banyankirubusa d'Amizero y'Abarundi.

La problématique de réintégration des réfugiés, l'incidence de la famine sur la cohabitation des communautés, les défis d'accès à la terre pour les Batwa, la cohabitation entre les jeunes militants des partis politiques, les défis autour de la campagne pour le referendum constitutionnel,.... Nos débats publics radio abordent même des sujets complexes et qui fâchent souvent, avec comme seul objectif d'accorder la parole aux populations et aux dirigeants pour apporter des solutions aux conflits.

Anaclet Hakizimana, Chargé de Projet « Médias et Paix »

Claus Schrowange, Assistant Technique d'EIRENE-MP



Cyriaque Ndayisenga partage ses réflexions sur les violations des droits humains

CHIRO-Burundi

Mieux éclairés, les citoyens peuvent accomplir leurs devoirs

Depuis près de 04 ans, CHIRO-Burundi sensibilise les citoyens du Centre et du Nord du Burundi sur leurs droits et leurs devoirs. Les participants aux rencontres d'échange prennent des engagements pour la protection et la promotion des droits humains. Du coup, la méfiance entre les populations et les policiers laissée par la crise politique et électorale de 2015 baisse.

« **L**e membre de CHIRO sert son Église et sa Patrie », lit-on dans la Charte de CHIRO. Or, la question des droits humains et de citoyenneté prend de l'ampleur au Burundi comme sur l'ensemble de la planète. Ainsi, CHIRO-Burundi considère les droits humains et la responsabilité comme des remparts contre toute atteinte à la dignité humaine. C'est dans cette logique que CHIRO a créé un espace d'échange à Makebuko (Centre du pays) et Ngozi (Nord). Les leaders CHIRO et les autorités locales y ont pris part. Durant l'échange, les participants ont exploré ensemble les droits et devoirs des citoyens ainsi que les conditions favorisant leurs jouissances.

Nul n'est censé ignorer la loi. Mais, les défis sont immenses, surtout que le gros de la population burundaise sont analphabètes. Selon des témoignages, il existe encore au pays des pratiques abjectes qui compromettent gravement la dignité de la personne humaine. « Des gens sont souvent tabassés par des policiers, sous prétexte qu'ils ont volé alors qu'il n'y a pas eu d'enquêtes. A cela s'ajoutent parfois de fortes amendes. Ce qui compromet le principe de présomption d'innocence et de droit à un procès équitable », rappelle Cyriaque Ndayisenga de la paroisse Ndava en Province Gitega (Centre).

La Nation est comme une plante qui doit être arrosée

Les cas de violation des droits humains sont récurrents au Burundi. Depuis 2014, CHIRO-Burundi s'investit

dans la sensibilisation de ses membres afin qu'ils maîtrisent leurs droits pour les faire valoir et en jouir. « Le citoyen doit jouir de ses droits. En contrepartie, il est impératif qu'il respecte les lois. Sinon, bonjour les problèmes. C'est comme deux faces d'une même médaille », précise un cadre CHIRO. Pour lui, une nation est comme une plante qui doit être arrosée par ses citoyens pour grandir. « Loin d'être un simple consommateur, le citoyen est un producteur d'idées, de convictions, d'engagements et de solidarité. Il a donc un rôle à jouer. Une nation ne se compose pas d'une ou de quelques familles, mais de toutes les familles que compte le pays. Chacune a sa pierre à apporter à l'édifice commun », ajoute-t-il.

« La responsabilité d'un membre de CHIRO ne se limite pas aux droits et devoirs consacrés par son Église. Il est, en plus astreint au devoir de solidarité. C'est pourquoi, il doit à chaque instant veiller au bien-être du voisin le plus proche. Les actions caritatives que mènent les Chiros dans la province de Ngozi en disent plus long », reconnaît Albert Nduwimana, Gouverneur de cette province.

De son côté, la Procureure Générale de la Cours d'Appel de Gitega rappelle que les citoyens sont, au moins indirectement, les auteurs des lois. Pour elle, ils sont obligés de respecter les lois afin de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la loi du plus fort. « Être citoyen, c'est avoir des droits, garantis par la loi, aussi essentiels que la liberté d'expression, le droit de

vote et la protection sociale par exemple. Mieux éclairés, les citoyens peuvent remplir leurs devoirs », indique Jeanine Nibizi.

Déterminés plus que jamais !

Les participants affirment leur détermination pour un changement positif. Mévin Nahabandi, représentant de la structure des Bashingantahe à Ngozi propose des interventions en synergie avec CHIRO pour avoir du poids en cas de dénonciation d'un abus.

Le Gouverneur de la province de Ngozi a réaffirmé son engagement d'accompagner et soutenir l'initiative de CHIRO pour la promotion des droits humains ainsi que la citoyenneté responsable. Les deux procureurs généraux de Gitega et Ngozi, comme le commissaire de la police à Ngozi ont tous donné leurs numéros de téléphone d'urgence pour qu'en cas de besoin, ils puissent être informés et réagir en faveur de la loi. Avec plus de 80.000 membres, CHIRO-Burundi constitue une grande force pour la paix et le développement au Burundi.

« Je rentre satisfait. Finie la peur d'approcher le Gouverneur de province, le procureur général ou le commissaire



Lors des discussions à Makebuko sur les devoirs des citoyens de police. Je suis prêt à les aborder chaque fois que mes droits seront violés », s'engage Prudence Manariyo de la paroisse Ngozi.

Evariste Nimubona, Chargé de Projet « Amahoro »

Soumana Kailou, Assistant Technique d'EIRENE-CHIRO-Burundi

Des devoirs de l'individu et du citoyen (extrait de la constitution)

Article 43. Chaque citoyen a des devoirs envers la famille et la société, envers l'Etat et les autres collectivités publiques.

Article 44. Chaque Burundais a le devoir de préserver et de renforcer l'Unité nationale conformément à la Charte de l'unité nationale.

Article 45. Chacun est tenu de respecter les lois et les institutions de la République.

Article 46. Chaque Burundais a le devoir de préserver le développement harmonieux de la famille et d'œuvrer en faveur de la cohésion et du respect de cette famille, de respecter à tout moment ses parents, de les nourrir et de les assister en cas de nécessité.

Article 47. Chaque individu a le devoir de respecter et de considérer son semblable sans discrimination aucune, et d'entretenir avec lui les relations qui permettent de promouvoir, de sauvegarder et de renforcer le respect et la tolérance réciproques.

Article 48. Chaque Burundais doit veiller, dans ses relations avec la société, à la préservation et au renforcement des valeurs culturelles burundaises et contribuer à l'établissement d'une société moralement saine.

Article 49. Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi.

Article 50. Tous les citoyens sont tenus de s'acquitter de leurs obligations civiques. Chacun a le devoir de travailler pour le bien commun et de remplir ses obligations professionnelles. Tous sont égaux devant les charges publiques. Il ne peut être établi d'exonération que par la loi. L'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent

des calamités naturelles et nationales.

Article 51. Tout Burundais chargé d'une fonction publique ou élu à une fonction politique a le devoir de l'accomplir avec conscience, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt général.

Article 52. Chaque Burundais a le devoir de défendre l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. Tout citoyen a le devoir sacré de veiller et de participer à la défense de sa patrie. Tout Burundais, tout étranger qui se trouve sur le territoire de la République a le devoir de ne pas compromettre la sécurité de l'Etat.

Article 53. Tout individu a le devoir de contribuer à la sauvegarde de la paix, de la démocratie et de la justice sociale.

Article 54. Tout Burundais a le devoir de contribuer par son travail à la construction et à la prospérité du pays.

Comment « délocaliser » les populations sans en faire des victimes ?

Au Sud-Kivu, la délocalisation des populations suite aux activités minières appauvrit les petits agri-éleveurs. Avec la promulgation du nouveau code minier et le groupe de travail chargé du processus de délocalisation, les erreurs du passé seront peut-être évitées.



TWANGIZA MINING déplace les populations pour agrandir le terrain à exploiter

En RD Congo, le droit minier prime sur le foncier. Du coup, la recherche des substances minérales entraîne la délocalisation de paisibles citoyens par les détenteurs des titres miniers. Cela fait des victimes parmi les citoyens, surtout les faibles. « *En 2004, nous avons été délocalisés par la société TWANGIZA MINING S.A. de notre site où nous sommes nés et auquel nous étions très attachés. Nous y avons enterré les nôtres. Nous avons « déguerpi » sans savoir ce qui nous attendait dans le nouveau quartier. Aucune autre terre ne nous a été accordée, alors que nous vivons presque tous de l'agriculture et de l'élevage. Aujourd'hui, nous sommes devenus des vendeurs des braises sans aucune alternative de survie* », explique un ancien délocalisé, sous anonymat.

Dans un proche avenir, la société TWANGIZA MINING S.A compte mener une seconde phase de délocalisation. Quatre-vingt familles du village Bigadja dans le territoire de Mwenga sont visées. Mais, l'autorité provinciale du Sud-Kivu et la société civile ne veulent plus de plaintes de la population, comme de par le passé. Fin janvier dernier, le Gouverneur de Province a signé l'arrêté n°18/011/GP/SK portant mise en place d'un groupe de travail interministériel pour la délocalisation, la relocalisation et l'indemnisation de certains habitants aux alentours de la mine de Twangiza à Bigadja. La société TWANGIZA MINING, S.A pour sa part reconnaît les failles de la première délocalisation. C'est pourquoi, elle sollicite l'accompagnement technique des services administratifs

pour un aboutissement paisible de ce processus.

La consultation de la communauté et son implication active dans les négociations des accords à signer entre les délocalisés et la société est un préalable. Le groupe interministériel y tient fermement. « *Que les questions relatives au choix du nouveau site de réinstallation, à la compensation, à l'habitat, aux terres en remplacement...soient traitées d'une manière consensuelle et transparente* ». Rien ne devra donc être décidé à l'insu de la communauté.

Une délocalisation « gagnant-gagnant »

Les parties prenantes au projet de délocalisation s'accordent sur le principe selon lequel l'indemnisation, la compensation et la réinstallation sont des préalables à tout déplacement des populations concernées. A l'heure actuelle, le forum communautaire (structure locale de médiation initiée par la Chefferie de Luhwindja) est occupé à négocier le cahier des charges tel que défini dans le nouveau code minier.

Des dommages restent toutefois prévisibles au sein de la communauté affectée par l'activité extractive. « *Nos droits fonciers risquent d'être violés pour le gros des agriculteurs et éleveurs* », craint un agri-éleveur. Pour lui, les mesures prévues par le nouveau code minier pour protéger la communauté risquent de souffrir, dans la pratique. « *L'existence d'un cadre légal est une chose, sa mise en œuvre en est une autre* », explique-t-il. C'est pour-

quoi, le rôle du groupe interministériel sera déterminant dans la mise en œuvre de toutes ces dispositions, selon les standards nationaux et internationaux. Le Groupe de Travail Thématique Mines (GTTM) présidé actuellement par CENADEP pourra lui prêter main forte, en fonction

de son expertise. Une « *délocalisation sans victimes, gagnant-gagnant* », c'est l'objectif visé.

Maître Anacleto Balume, Chargé de Projet « Economie de Paix »

Tibère Kajemba Dunia, Chargé des programmes / OGP

Que peuvent attendre les communautés locales du nouveau Code Minier en RD Congo?

Le nouveau code minier de la RD Congo vient d'être promulgué par le président de la république. Cette loi porte plusieurs innovations comme l'éligibilité de la seule personne morale pour l'obtention du titre minier et la prise en compte des mesures incitatives. Elle favorise la sous-traitance des entreprises locales pour l'émergence de la classe moyenne. Elle éclaire la problématique des mines distinctes, définit les régimes fiscaux, favorise la transparence car exige des entreprises une conformité aux principes de l'ITIE.

La loi minière de 2002 accordait plus de bénéfices et d'avantages aux entreprises minières au détriment des intérêts des communautés locales riveraines des sites d'exploitation et même des intérêts de l'Etat Congolais. La nouvelle loi envisage la hausse de la taxe à l'exportation de 2% à 10%. Elle supprime les avantages douaniers tout comme les régimes conventionnels dont jouissaient plusieurs entreprises dont « Banro Corporation » et oblige toutes les entreprises à se conformer à la présente loi minière et ses textes additionnels qui sont le règlement minier.

L'article 285 définit le cahier de charges comme un document qui définit la responsabilité sociétale des titulaires des droits miniers vis-à-vis des communautés locales. Ce document oriente et organise la mise en œuvre des engagements des titulaires des droits miniers relatifs à la réalisation des infrastructures socio-économiques au profit des communautés affectées par les activités. Il sert de cadre

d'accord devant permettre la concrétisation des actions de développement durables visant à améliorer le bien-être socio-économique et culturel des populations affectées de manière permanente pendant et après l'exploitation minière.

L'article 258 oblige les entreprises minières à contribuer au financement des projets de développement communautaire à travers le Fonds « Dotation pour contribution aux projets de développement communautaire ». En effet, le titulaire des droits miniers est tenu de contribuer durant toute la période de son projet à la réalisation des projets de développement socio-économique et industriel des communautés affectées par les activités du projet sur la base du cahier de charge ci-haut défini. Une dotation doit être allouée par l'entreprise titulaire des droits miniers. Elle est constituée de l'impôt sur bénéfices et profits dont le montant maximum est égal à 0,3% du chiffre d'affaires de l'exercice en cours duquel il est constitué. Cette dotation doit être gérée par une entité juridique comprenant les représentants du titulaire des droits et ceux de la communauté locale environnante du site d'exploitation.

La nouvelle loi a l'avantage de donner des précisions sur les conditions d'indemnisation des occupants des terres. L'article 281 stipule que toute occupation de terrain privant les ayants droits de la jouissance du sol, toute modification rendant le terrain impropre à la culture entraîne par le titulaire ou

l'amodataire des droits miniers à la demande des ayants droits du terrain à leur convenance à l'obligation de payer une juste indemnité correspondant, soit au loyer soit à la valeur du terrain lors de son occupation augmentée de moitié.

En cas de litige entre les parties, la nouvelle loi privilégie le règlement à l'amiable (voie non juridictionnelle : transaction, compromis, arbitrage). En accord avec le titulaire, l'occupant du terrain coutumier peut continuer à exercer son droit de culture à condition que les travaux ne gênent en rien les opérations minières. Mais, ce dernier doit aussi s'engager à ne plus y ériger des bâtiments. Le simple passage sur le terrain ne donne droit à aucune indemnisation mais doit préserver l'environnement.

En cas de déplacement des populations, l'opérateur minier est tenu préalablement de procéder à l'indemnisation, à la compensation et à la réinstallation des populations concernées.

Les articles 257 et 258 prévoient aussi la constitution de provision pour la réhabilitation du site sur lequel sont effectuées les activités minières : « le fond minier pour les générations futures ».

Enfin, l'article 285 parle des dommages causés à des personnes et à l'environnement par des contaminations. L'entreprise est tenue de réparer les dommages causés.



Camp de réfugiés de Gasorwe.

Photo : Belgium.be

Burundi

L'Occident, un « Eldorado » pour les réfugiés congolais

Depuis une vingtaine d'années, des Congolais fuient les conflits intercommunautaires pour trouver refuge au Burundi. Mais, la plupart d'entre eux rêvent, au finish de partir vivre « à l'étranger », grâce au programme de réinstallation des réfugiés du HCR. Au moins 400 d'entre eux sont partis en 2018.

Plus de 8500 réfugiés congolais répartis en 34 quartiers vivent au Camp de Gasorwe au nord-est du Burundi, en province Muyinga. Chaque quartier comprend quatre cellules dont chacune occupe douze maisons. Ce camp a ouvert le 27 mai 2002 et depuis, des centaines de personnes sont parties vivre à l'étranger grâce au programme de réinstallation des réfugiés du HCR.

« Plus de 400 réfugiés sont déjà partis du camp de Gasorwe en 2018 », confie Edmond Rwibikiye, administrateur adjoint du camp. Ce programme a commencé dans les camps de Gasorwe et Musasa en 2013. « Ce sont surtout des veuves et orphelins qui sont privilégiés », ajoute-il. Les pays d'accueil, confient les réfugiés sur place, sont surtout les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre, le Canada, la Hollande, l'Australie, la Finlande, la Suède, la Norvège, etc.

Pour ces réfugiés, le départ vers l'étranger considéré comme un « Eldorado » reste la solution à leur problème. Diomède Habiyambere (25 ans) n'y va pas par quatre chemins : « Nous sommes stigmatisés, rejetés, voire tués depuis des années en RD Congo et nous ne pouvons plus retourner chez nous. », dit-il. Selon ce jeune homme de la communauté Banyamulenge, la plupart des familles ont tout perdu lors de la guerre de 1996-1997. « Nos pro-

priétés ont été brûlées, nos biens comme des vaches pillés, nos terres confisquées par des seigneurs de guerre, etc. », ajoute-t-il. « A l'époque, se souvient-il, nos familles ont fui vers le Burundi et ont été installées à Gatumba, près de la frontière commune. Mais là aussi, le mauvais sort nous a rattrapés ». En effet, une attaque d'une violence inouïe avait fait, en 2004 plus de 160 morts et une centaine de blessés.

Loi des conflits intercommunautaires

Selon le HCR, avec fin 2017, il y avait 66 000 réfugiés congolais au Burundi. Les projections indiquent qu'ils seront à 81 000 fin 2018. Pour les seuls mois de janvier et février derniers, 8 093 congolais ont traversé la frontière, suite aux combats entre groupes rebelles et les FARDC au Sud-Kivu. Près de 75% sont des femmes et des enfants, selon toujours le HCR.

M.B., la trentaine révolue, affirme que les Banyamulenge ne se sentent pas en sécurité. « Je suis rescapé des massacres de Gatumba et notre communauté continue d'être persécutée. », précise-t-il. Pour lui, vivre chez soi est toujours meilleur, mais pour des raisons de survie, ils préfèrent partir à l'étranger où leur sécurité sera mieux garantie qu'en RD Congo ou au Burundi.

Bien plus, renchérit-il, même des réfugiés issus d'autres

communautés de la province du Sud-Kivu notamment les Babembe, les Bafuleru et les Bavira de Gasorwe préfèrent rester au camp au lieu de rentrer dans leur pays : « Ils pourraient retourner, mais certains n'ont plus de terres à cause des conflits intercommunautaires qui polluent la vie commune en RD Congo. » Il cite l'exemple du conflit entre les Banyamulenge et les Bavira à Mutarule au Sud-Kivu qui a fait une trentaine de morts en 2014.

Même F. Kashilembo, la quarantaine et originaire de Goma ne décolère pas. Il estime que l'insécurité en RD Congo est la cause principale de leur volonté d'être installés en Occident :

« Dernièrement, des rebelles ont tué des gens à Beni dans la province du Nord-Kivu, alors qu'il y avait des contingents de la MONUSCO et des militaires des FARDC. Comment peut-on parler de paix en RD Congo ? », s'interroge-t-il.

Un « virus » qui s'est propagé à Bujumbura

A côté des Congolais vivant dans les camps des réfugiés, ceux des leurs compatriotes qui vivent des petits boulots dans le centre-ville de Bujumbura rêvent également de partir. C'est le cas de Pierre Yenga, coiffeur en zone Bwiza lors des vacances. Ce jeune de 18 ans confie qu'il s'est fait inscrire dans ce programme avec sa famille. Pour lui, partir est le seul choix : « Je ne vois pas d'avenir si je reste



Arrivée des nouveaux réfugiés congolais au Burundi.

Photo : DW

ici même si je vais entrer à l'université car tous les jobs sont offerts d'abord aux nationaux. », explique-t-il.

Certains réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux ou ne le veulent pas parce qu'ils continueront de faire face à la persécution. Un grand nombre d'entre eux vivent aussi dans des situations dangereuses ou ont des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits dans le pays où ils ont trouvé protection.

Nous avons contacté la représentation du HCR à Muyinga pour plus de précisions quant aux conditions de sélection et le chiffre exact des réfugiés déjà partis à travers le programme de réinstallation, mais nos efforts sont restés sans succès.

Une demande de réinstallation pour seulement 1% des réfugiés

Le Manuel de réinstallation du HCR répertorie sept catégories. Un réfugié doit relever d'au moins une de ces dernières pour que sa demande soit prise en compte. La première prend en compte le manque de protection juridique ou physique dans le pays d'accueil. Les autres catégories incluent l'absence de traitements médicaux vitaux et les risques qui concernent les femmes, les enfants et les personnes qui ont survécu à la torture. La septième catégorie évoque l'« absence de solutions alternatives durables et immédiates ». Dans les faits, un nombre trop important de réfugiés relèvent de cette catégorie. Mais, elle n'est appliquée que dans des cas très rares.

Ainsi, le HCR aide à réinstaller les réfugiés dans un pays tiers, ce qui constitue la seule solution durable sûre et viable. Parmi plus de 10 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde, seul 1% fait l'objet d'une demande de réinstallation par l'agence.

Christian Bigirimana

Article produit en partenariat avec le Journal « Iwacu »





Alphonsine Apendeki Nabutungu pendant un débat public radio sur la justice populaire et la sorcellerie

Territoire de Fizi/RD Congo

La grande dame de Makobola

Alphonsine Apendeki Nabutungu émerge de la communauté de Makobola comme une référence pour construire la paix et la cohésion sociale. Membre de la Dynamique Locale de Paix (DLP), elle brusque les préjugés et les valeurs socio-culturelles rétrogrades pour résoudre pacifiquement les conflits. De quoi inspirer les autres femmes...

De taille moyenne, teint clair, voix aigüe, Alphonsine Apendeki Nabutungu est toujours joyeuse. Debout quand elle s'adresse aux hommes et femmes de Makobola, elle a toujours des idées géniales quand il faut résoudre les problèmes communautaires.

Diplômée d'Etat en pédagogie générale, elle a à ce jour 43 ans révolus. Elle fait partie des 08 femmes membres de la Dynamique Locale de Paix (DLP, une structure locale de méditation mise en place par les leaders communautaires et accompagnée par SVH) de Makobola. « C'est en 2015 que j'ai été désignée pour représenter au sein de la DLP la couche des femmes membres des organisations locales de Makobola. Je suis très fière du travail réalisé depuis » précise-t-elle. Pour y arriver, elle a bataillé ferme, durant plusieurs années. « J'ai appris à m'adapter surtout aux perceptions et préjugés négatifs sur mon personnage des autres femmes du milieu. Les pesanteurs socio-culturelles ne favorisent pas l'épanouissement de la femme », ajoute-t-elle. Dans cette « aventure », elle se réjouit de l'encouragement de sa propre famille.

Médiatrice, par vocation

Alphonsine Apendeki Nabutungu intervient comme la fédératrice des autres membres de la DLP. Certains membres de la DLP la qualifient même de « dame de fer ».

« C'est un modèle pour notre structure et pour toute la communauté. Malgré les multiples charges du ménage, elle prête main-forte à la mobilisation des acteurs de paix, lors de célébration du 08 mars et 21 septembre, l'accompagnement des processus de paix, la facilitation des séances de médiation, les actions de plaidoyer auprès du chef de

village l'Amba. Elle ne se lasse jamais. Elle veille à chaque instant au respect des engagements pris lors des séances de rapprochement des parties en conflits, sans jamais se décourager », témoigne Patrice Eshima, modérateur de la DLP Makobola.

Ainsi, elle a réussi en 2017 à régler un conflit foncier qui opposait un riche notable et un des chefs de quartiers de Makobola. Aujourd'hui, les deux parties et les membres de leurs familles vivent en parfaite harmonie.

Depuis 2015, Alphonsine Apendeki Nabutungu est membre de l'Assemblée Générale de la DLP composée de 20 membres. Ainsi, elle prend part aux réunions du cercle restreint de la DLP. Ce qui est considéré comme un salut pour les autres membres. « Nous nous connaissons dans les moindres détails, par rapport à ce que tel ou tel autre membre est en mesure de faire » note Ekoko Esembe, membre de la DLP.

Peu importe les préjugés

« Je suis d'abord un homme avant d'être une femme », rappelle énergiquement Alphonsine Apendeki. « Malgré les services rendus à la communauté, je suis traitée de tous les noms : prostituée, femme difficile, femme sans scrupules. Mais, cela ne me décourage nullement. Je ne crains ni les hommes et autres femmes... », explique-t-elle.

Et pourtant, hommes et femmes semblent œuvrer en synergie pour la dévaloriser. « Non ! Son comportement est indigne. Elle contribue à l'effritement de nos valeurs socio-culturelles. Ici, c'est au village, à Makobola. Pas en ville où tout est permis. Comment une femme ose danser en public, prendre la parole et haranguer la foule pendant

que les hommes sont là ? », s'empourne une femme à Makobola, sous anonymat. Pour elle, les actes d'Alphonsine Apendeki risquent même de compromettre la vie des générations futures.

Mais, Alphonsine Apendeki reste imperturbable. « Mon seul objectif est d'avoir une communauté bien réconciliée et capable de se développer. Peu importe les sacrifices que je consens pour y arriver. C'est ma vocation au sein de la DLP. Autrement, toutes les autres femmes actives au sein de notre structure auraient déjà remis le tablier », fait-elle remarquer.

Jacques Asunge, Chargé de Projet « Tujenge Pamoja »

Evariste Mfaume, Directeur Exécutif de SVH



Alphonsine Apendeki Nabutunga expliquant aux autres femmes comment prendre leurs affaires en mains

Un modèle à suivre

L'approche DLP entend imprimer des changements pertinents au niveau communautaire, de façon inclusive et participative. Les membres de la DLP sont acceptés par la communauté et constituent des piliers de gestion non-violente des conflits et de cohabitation pacifique.

Malheureusement, en milieux ruraux où s'exécutent les activités du Projet « TUJENGE PAMOJA », la plupart des femmes sont mises en quarantaine, suite au poids des valeurs culturelles discriminatoires. Ainsi, il devient rare de trouver des

femmes leaders, capables de galvaniser le reste de la communauté autour des valeurs de paix et de cohésion sociale. SVH a particulièrement suivi le développement d'Alphonsine Apendeki Nabutunga pendant les trois dernières années. Elle a fort contribué, aux côtés de cette organisation à la mobilisation de la communauté pour la paix et la tolérance. Chez SVH, son histoire est considérée comme une « histoire de succès ». De quoi inspirer les autres femmes de Makobola qui plient encore sous le poids des valeurs culturelles rétrogrades.

Burundi-Médias

Ne pas ajouter le trauma au trauma !

Les conflits et la violence qui s'en suit occasionnent souvent un traumatisme parfois ignoré du commun des mortels. Les journalistes burundais y sont régulièrement confrontés. Leur tâche devient particulièrement rude quand ils sont eux-mêmes traumatisés ou quand ils ont à interviewer des personnes en état de stress post-traumatique.

« J'étais là en 2015, jeune journaliste, nouveau dans le métier, au milieu de jeunes gens en situation de belligérance avec des policiers. J'ai vu des images terribles. Ces dernières ne me quittent pas, plus de trois ans après. J'aurais pu embrasser une autre carrière et ainsi éviter de vivre cette malheureuse expérience », témoigne une journaliste burundaise, la voix pleine d'émotion. D'autres collègues restés d'abord timides osent par la suite raconter des histoires similaires.

« J'avais commencé ma carrière chez Iwacu. En 2015, je suis avec la RPA. Cette dernière est détruite et des collègues fuient le pays. Moi, j'ai plutôt envie de rester. Et j'adore mon métier. Aujourd'hui je me retrouve avec le site d'information Ikirihô. Les médias peuvent être différents. Mais, les

principes professionnels sont universels. », explique, de son côté Olivier Bizimana. Pour lui, cette « transhumance » lui a appris à mieux faire. A digérer la « tragédie » observée sur le terrain, aussi.

Ces journalistes s'expriment lors d'une formation sur le Journalisme Sensible aux Conflits (JSC). Cette activité met un accent sur la sensibilité au trauma lié aux conflits violents. Elle est organisée du 27 au 31 août 2018 par le Projet « Médias et Paix » mis en œuvre par la Maison de la Presse dans le cadre d'un partenariat avec EIRENE Grands Lacs.

Dans l'exercice du métier, les drames sanglants, abus et agressions épouvantables affectent tôt ou tard certains



Lors des travaux en groupes, durant une formation JSC

journalistes et finissent parfois par les empêcher de travailler. Ainsi, le traumatisme apparaît comme un dommage collatéral du travail de journaliste.

Mieux vivre avec le passé

« Parfois je suis au bord des larmes. Les larmes dans les yeux et une blessure sur le cœur. 2015 a laissé des traces indélébiles. Je me demande encore et encore si nous avons bien réagi à ce moment-là. Si notre enthousiasme et nos émotions n'ont pas pris le dessus sur notre neutralité comme journalistes ? », s'interroge le formateur Abbas Mbazumutima. Lui et ses collègues ont connu des « défis » en 2015. Pour y faire face, ils ont travaillé sur leurs propres traumatismes et produit la chanson « Birababaje » (Ça fait mal) et une vidéo sur des scènes de leur vécu en 2015. Après l'écoute de la chanson et le visionnage de la vidéo, un silence absolu s'installe dans la salle. Tant les participants sont touchés par la chanson et les images! « Le journaliste doit trouver des moyens de soigner son cœur afin de mieux vivre avec le passé. Nous avons choisi la musique. », indique Abbas Mbazumutima.

Le trauma psychologique touche surtout des journalistes évoluant en zone dangereuse, traitant des événements qui impliquent des populations affligées par le deuil, les violences ou des pertes graves. Ces journalistes peuvent développer des blessures psychiques au même titre que les soldats, les policiers, les pompiers ou les autres témoins directs des tragédies.

Ainsi, ils éprouvent un sentiment intense de peur, d'impuissance ou d'horreur après avoir été confronté à la mort ou à un risque de mort imminente, à des blessures graves ou à une menace d'atteinte à l'intégrité physique, pour eux ou pour d'autres.

Gérer le traumatisme secondaire

Les victimes du traumatisme ont souvent subi ou été témoins d'une violence extrême, psychologique ou physique qui vise à détruire la personne, ses appartenances ou sa communauté. Cela crée un trauma profond qui peut demeurer et se manifester par des troubles du sommeil, des maux de tête, la dépression, le repli sur soi, les cauchemars, le manque de concentration, l'irritabilité, la colère inhabituelle, l'incapacité à éprouver des sentiments, l'intolérance à certains bruits, odeurs, images... On parle de trauma secondaire quand les proches de la victime, sa famille, ses collègues...en sont affectés.

Pour Pierre-Claver Njejmama, membre du pool de formateurs de la Maison de la Presse et psychologue du Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK), certains journalistes vivent le trauma sans s'en rendre compte. D'autres disent avoir découvert, grâce à la formation JSC que des membres de leurs familles présentent des signes cliniques du traumatisme. C'est pourquoi, ils se sont engagés à les référer vers des centres de prise en charge psychosociale.

Pierre-Claver Njejmama conseille aux journalistes de savoir interviewer une personne en état de stress post-traumatique sans renforcer le trauma. « Se présenter à l'interviewé et le rassurer de la confidentialité, éviter de l'interviewer en public, respecter les moments de rupture pendant l'entretien, éviter de divulguer la source d'information reçue et être empathique », propose-t-il. Pour lui, le journaliste ne doit pas rouvrir la blessure de sa source pour l'abandonner, après. « Ne laissez pas votre source en larmes sans vous assurer qu'elle a un soutien. N'ajoutez pas le drame au drame ! », conclut-il.

Anaclet Hakizimana, Chargé de Projet « Médias et Paix »

Claus Schrowange, Assistant Technique d'EIRENE-MP



EIRENE Grands Lacs

Le service chrétien international pour la paix EIRENE s'engage depuis 2007 pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence dans la région des Grands Lacs. Les partenaires du programme EIRENE Grands Lacs sont les organisations burundaises CHIRO et la Maison de la Presse ainsi que les ONGs congolaises Solidarité des Volontaires pour l'Humanité (SVH) et Observatoire Gouvernance et Paix (OGP). Le volet du programme « *cohésion sociale et transformation locale non-violente des conflits* » encourage les initiatives locales à s'engager activement dans leurs communautés pour une culture de paix et de non-violence. Le volet « *médias et paix* » organise des formations des journalistes congolais et burundais en journalisme sensible aux conflits et facilite la réflexion et l'échange sur la paix et les droits de l'homme à travers des débats. À travers le volet « *gestion transparente et équitable des ressources extractives* », les structures de dialogue et de concertation dans l'environnement des mines d'or sont prises en charge. Le quatrième volet prévoit la gestion transnationale des connaissances, l'échange régional et la création des effets de synergie.



Notre programme « Promotion d'une culture de Paix et de Non-violence dans la région des Grands Lacs » se termine cette année. Avec tous nos partenaires et nos groupes cibles, nous avons réalisé une autoévaluation. Les leçons tirées et recommandations seront intégrées dans notre nouveau programme « Transformation Alternative des Conflits - Transparence et Initiative Communautaire (TAC-TIC)», 2018 - 2021

Votre opinion compte ! Envoyez-nous vos commentaires sur notre bulletin d'information sur : radiosgrandslacs@gmail.com